



EVENT REFUND GUIDELINES

[Le texte français suit.](#)

These guidelines outline the terms and conditions under which participants may be eligible for refunds related to events hosted by Skate Canada New Brunswick (SCNB).

1. General
 - a. Refund requests must be submitted via the online form <https://forms.gle/Z62uL5wFLcPaDqcR7> prior to the start of the event.
 - b. All approved refunds are subject to an administrative fee, unless otherwise stated below.

2. Eligibility for Refunds

Situation	Refund Eligibility
Event is cancelled by the organization	Full refund issued (no administration fee)
Inclement Weather	Refer to Policy
Participant withdraws before the close of entries (not Concussion, Broken Limb or Bereavement)	Fee minus 10% administrative fee
Participant withdraws after the registration deadline	No refunds
Participant withdraws because single entry (no exhibition or skating up)	Full refund
Concussion	<p>As per Skate Canada's Concussion Management Policy, and Concussion Protocol, SCNB requires a medical clearance letter to return to sport following a concussion.</p> <p>To request a registration refund, minus 10% administrative fee, a medical note (doctor) must be received indicating that the athlete has a concussion and is not able to participate at the event.</p> <p>SCNB must be informed before the start of the event.</p>



Broken limb(s)	To request a registration refund, minus 10% administrative fee, a medical note (doctor) must be received indicating that the athlete has a broken limb and is not able to participate at the event. <ul style="list-style-type: none">• This must have occurred after the event registration deadline and before the start of the event.
Bereavement	To request a registration fee refund, minus 10% administrative fee, an obituary must be shared. <ul style="list-style-type: none">• This applies to the athlete's parent/guardian, sibling and/or grandparent.• Death must be occurred after the registration deadline and before the start of the event.

3. Processing

- a. Refunds will be issued within thirty (30) business days of approval via the original payment method.

4. Non-Transferability

- a. Registrations are non-transferable to other events, individuals, or seasons.

5. Force Majeure

- a. In the case of a force majeure event (e.g., natural disaster, pandemic, facility closure), SCNB reserves the right to offer partial refunds, or no refunds, depending on the situation.



LIGNES DIRECTRICES RELATIVES AUX REMBOURSEMENTS

Ces lignes directrices précisent les conditions dans lesquelles les participants peuvent être admissibles à un remboursement pour les événements organisés par Patinage Canada Nouveau-Brunswick (PCNB).

1. Généralités
 - a. Les demandes de remboursement doivent être soumises via le formulaire en ligne <https://forms.gle/Z62uL5wFLcPaDqcR7> avant le début de l'événement.
 - b. Tous les remboursements approuvés sont assujettis à des frais administratifs, sauf indication contraire ci-dessous.
2. Admissibilité aux remboursements

Situation	Admissibilité au remboursement
Événement annulé par l'organisation	Remboursement complet (sans frais administratifs)
Intempéries	Voir la politique
Retrait du participant avant la date limite d'inscription (sauf en cas de commotion cérébrale, fracture ou deuil)	Remboursement, moins des frais administratifs de 10 %
Retrait après la date butoir d'inscription	Aucun remboursement
Retrait dû à une inscription unique (aucune démonstration ou montée de catégorie)	Remboursement complet
Commotion cérébrale	<p>Conformément aux Protocole sur les commotions cérébrales et Politique de gestion des commotions cérébrales de Patinage Canada, PCNB exige une lettre médicale autorisant le retour au sport après une commotion.</p> <p>Pour demander un remboursement des frais d'inscription (moins 10 % de frais administratifs), une note médicale (médecin) doit être fournie, confirmant que l'athlète souffre d'une commotion et ne peut participer à l'événement.</p> <p>Le bureau de PCNB doit être informé avant le début de l'événement.</p>



Fracture	<p>Pour demander un remboursement (moins 10 % de frais administratifs), une note médicale (médecin) doit être fournie, indiquant que l'athlète a une fracture et ne peut participer à l'événement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ceci doit être survenu après la date limite d'inscription et avant le début de l'événement.
Deuil	<p>Pour demander un remboursement des frais d'inscription (moins 10 % de frais administratifs), un avis de décès doit être fourni.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ceci s'applique au parent/tuteur, frère/sœur ou grand-parent de l'athlète.• Le décès doit être survenu après la date limite d'inscription et avant le début de l'événement.

3. Traitement

- a. Les remboursements seront effectués dans les trente (30) jours ouvrables suivant l'approbation, par le mode de paiement original.

4. Non-transférabilité

- a. Les inscriptions ne sont pas transférables à d'autres événements, personnes ou saisons.

5. Force majeure

- a. En cas de force majeure (p. ex., catastrophe naturelle, pandémie, fermeture d'installation), PCNB se réserve le droit d'offrir un remboursement partiel, ou aucun remboursement, selon la situation.

Note : Le texte a été rédigé en anglais et le texte français officiel est une traduction. En cas de conflit entre la version anglaise et la version française, la version anglaise aura préséance.